

## RÉUNION DU 13 JANVIER 2018

L'an deux mille dix huit et le treize janvier à dix heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PELLET Marie-José**, Maire.

Date de la convocation : 06 janvier 2018

Date d'affichage de la convocation : 06 janvier 2018

**Présents** : Mme PELLET Marie-José, M. FOURNIER Claude, Mme SAUVELET Jacqueline, Mme VEYRET Marie-Josée, Mme FROMENT Valérie, M. BOURREL Christian, Mme VOEUX-MONIN Béatrice, Mme MALIGORNE Karine, M. NÈGRE Éric, Mme MAZEL Marianne, M. MARTINEZ José, M. BOISSIER Eric

**Absents** : Mme AUBEAU Ingrid, M. ROUSSEL Guillaume

**Procurations** : M. TRENQUIER Vladimir à Mme SAUVELET Jacqueline

**Secrétaire de séance** : Mme VEYRET Marie-Josée

### **N°01/2018 – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2017**

Madame le Maire donne lecture du procès verbal de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2017 puis il est demandé au Conseil Municipal, d'approuver celui-ci.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

**Vote** : Oui à l'Unanimité

### **N°02/2018 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2018**

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour de cette séance :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2017
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil municipal du 13 janvier 2018
3. Attribution du marché public de travaux à procédure adaptée pour la construction de la nouvelle station d'épuration, du réseau de transport et du rejet
4. Questions diverses

Le Conseil Municipal approuve cet ordre du jour à l'Unanimité.

### **N°03/2018 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX À PROCÉDURE ADAPTÉE POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION, DU RÉSEAU DE TRANSPORT ET DU REJET**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure de consultation lancée le 29 septembre 2017 selon la procédure adaptée (article 27 du décret n°2016-360 du 25 Mars 2016) en deux lots séparés pour la construction de la nouvelle station d'épuration, du réseau de transport, et du rejet.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à deux reprises le mardi 14 novembre 2017 pour l'ouverture des candidatures et des offres et le mercredi 20 décembre 2017 pour l'analyse des dossiers selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité, à savoir :

- Pour le lot 1 (7 offres recevables analysées) : 60 % pour la valeur technique de l'offre et 40 % pour le prix des prestations),
- Pour le lot 2 (6 offres recevables analysées) : 40 % pour la valeur technique de l'offre et 60 % pour le prix des prestations).

Les offres jugées comme étant les offres économiquement les plus avantageuses sont celles des entreprises suivantes :

- Pour le lot n°01 – Station d'épuration : le groupement d'Entreprises SYNTEA (Mandataire) et BENOI TP domicilié ZAC des Balarucs 12 Rue Toussaint Fléchaire 84510 Caumont Sur Durance – pour un montant de 650 000,00 € HT soit 780 000,00 € TTC
- Pour le lot n°02 – Réseau de transport et de rejet : l'Entreprise STPB – domiciliée 270 Chemin des Oliviers 34400 Lunel – pour un montant de 265 120,00 € HT soit 318 144,00 € TTC

Madame le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la Commission d'Appel d'Offres pour ces deux lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité :

- attribue les deux lots de l'appel d'offres relatif à la construction de la nouvelle station d'épuration, du réseau de transport, et du rejet conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote : Oui à l'Unanimité

**FIN de séance à 10 h 15**